



## La mairesse de Montréal

Le 10 juin 2020

Monsieur Jean-François Simard  
Président de la Commission des finances publiques  
[cfp@assnat.qc.ca](mailto:cfp@assnat.qc.ca)

**Objet : Commentaires de la Ville de Montréal relativement au projet de loi no 61, *Loi visant la relance de l'économie du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19***

Monsieur le Président,

La Ville de Montréal accueille avec grand intérêt le dépôt du projet de loi n° 61, *Loi visant la relance de l'économie du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19*. Le Québec et sa métropole font face à une crise sanitaire sans précédent et les conséquences économiques, particulièrement sur la région métropolitaine, sont majeures : épice de la crise, Montréal représente à elle seule environ la moitié des cas et plus de 60 % des décès liés à la COVID-19. Cette situation particulière a eu pour effet de retarder la reprise des activités économiques comparativement au reste du Québec. C'est donc à la fois avec reconnaissance et soulagement que j'accueille le dépôt du projet de loi n° 61 qui vise à accélérer la réalisation de projets porteurs, allant de la construction d'écoles, à la rénovation d'hôpitaux et de centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD), mais également, et surtout, d'infrastructures névralgiques de transport collectif.

J'accueille avec enthousiasme l'accélération de projets chers à la population montréalaise, et qui seront, de surcroît, bénéfiques à l'ensemble de la collectivité québécoise, comme le prolongement de la ligne bleue du métro de la station Saint-Michel à Anjou, le centre d'attachement nord-ouest de la Société de transport de Montréal (STM), de même que le projet de transport collectif électrique reliant l'est et le sud-ouest au centre-ville et qui inclut le tracé du premier tronçon de la ligne rose, lesquels tous visés à l'annexe I du projet de loi n° 61. Ces projets constituent l'épine dorsale de la reprise économique de la métropole, en plus de répondre à des besoins criants de mobilité, notamment dans l'est de l'agglomération. De plus, ces projets permettront de développer et de mettre en valeur l'expertise québécoise tout en créant des emplois dans la province.

.../2

Pour exploiter le plein potentiel de ces trois projets centraux dans la transformation de la mobilité à Montréal, d'autres projets afférents doivent également voir le jour. Le métro de Montréal fait face à des défis considérables de maintien de ses actifs et de développement de l'accessibilité. Les grands projets de la STM en cette matière pourraient apporter une contribution significative à l'économie s'ils bénéficient des mêmes dispositions, tout en permettant de consolider les bases du système de transport collectif montréalais. C'est pourquoi les programmes Réno-Systèmes, Réno-Infrastructures, le programme Accessibilité, ainsi que le projet de postes abaisseurs devraient également bénéficier de la procédure d'accélération. En outre, le prolongement de la ligne orange ouest jusqu'à la gare Bois-Franc, un projet consensuel et nécessaire pour le soulager la congestion du réseau, devrait également bénéficier du même traitement

Par ailleurs, si le projet de loi n° 61 constitue un pas important pour la relance de l'économie, il ne résout toutefois pas tous les enjeux liés à l'accélération pour la réalisation de projets. Le gouvernement doit également, et dès à présent, assouplir l'application de la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructures publiques en combinant les phases de préparation de dossiers d'opportunité et des dossiers d'affaires. Ceci accélérerait la réalisation de projets qui, malheureusement, tardent. Je pense notamment à la Dalle-Parc secteur Turcot et à l'agrandissement du Palais des congrès. De plus, pour aller de l'avant, plusieurs autres projets attendent toujours une confirmation du gouvernement et les modalités de leur financement, dont les portes palières, le remplacement du système de contrôle de train et des postes abaisseurs ainsi que le programme d'électrification des centres de transport de la STM.

Le projet de loi n° 61 introduit de nouvelles mesures qui, bien qu'exceptionnelles et liées au contexte de pandémie, exposent la Ville de Montréal, en tant que gouvernement de proximité, à d'importantes conséquences. Considérant la portée de ces mesures et conformément au Réflexe Montréal, qui a été introduit à la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, Montréal demande à être consultée en amont de telles décisions afin qu'elle puisse déterminer l'impact des mesures envisagées et faciliter l'implantation de ces projets sur son territoire. La Ville souhaite également alimenter votre réflexion quant à quelques éléments du projet de loi qui nécessitent une attention particulière.

De notre compréhension, les projets bénéficiant de mesures d'accélération seraient de facto exclus des modalités de contrôle prévues aux articles 149 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Cela voudrait donc dire que certaines interventions gouvernementales ne correspondant pas aux orientations des outils de planification municipaux, pourraient tout de même se déployer sur le territoire de Montréal. Nous comprenons également que le gouvernement pourrait, par règlement, accélérer l'entrée en vigueur de règlements d'urbanisme en abolissant ou en réduisant les délais relatifs à certaines étapes, tels la consultation publique, le dépôt du 2<sup>e</sup> projet de règlement ou l'examen de la conformité. D'abord, il apparaît nécessaire de préciser le texte de l'article 27 afin de clarifier que seuls les projets bénéficiant des mesures d'accélération visés par le présent projet de loi sont effectivement assujettis à ce dernier. Ensuite, nous tenons à préciser que la Ville demeure soucieuse, malgré les circonstances, favorise le consensus local, particulièrement devant des projets porteurs aux retombées positives pour l'économie et la collectivité. L'expérience démontre d'ailleurs que la métropole gagne à susciter l'adhésion. Elle a, à cet effet, développé des outils efficaces pour y arriver.

Dans cette perspective, Montréal demande à ce que les mécanismes établis en vertu de l'article 89 de sa Charte soient maintenus et prévus à l'intérieur des textes réglementaires qui seront publiés en vertu de l'article 27 de la future loi.

### **Dispositions relatives à l'expropriation**

Le projet de loi n° 61 répond en partie aux demandes exprimées par la Ville de Montréal en ce qui concerne les mesures liées à l'expropriation. La Ville accueille donc ces dispositions avec grande satisfaction.

Afin d'assurer une meilleure cohérence des actions sur le territoire et de développer une approche uniforme auprès des parties concernées, la Ville souhaite que ces mêmes mesures soient étendues, de façon permanente, à l'ensemble des projets municipaux. L'inclusion d'une telle disposition au projet de loi actuel permettrait au gouvernement de remplir son engagement lors de la signature du Partenariat 2020-2024 entre les municipalités et le gouvernement du Québec.

### **Dispositions relatives au développement économique local**

La Ville de Montréal salue les mesures visant à soutenir la relance des commerces en apportant des protections aux détenteurs de baux commerciaux et en apportant des assouplissements aux conditions afférentes aux permis d'alcool. Les commerces à Montréal, notamment les bars et les restaurants, jouent un rôle important pour la vitalité des quartiers et des artères commerciales. Ce secteur de l'économie est, de toute évidence, l'un des plus touchés par la pandémie et fera face à des obstacles exceptionnels pour retrouver son élan. À cet effet, les mesures présentées dans le projet de loi n° 61 sauront contribuer à la relance de ce secteur névralgique pour la métropole.

### **Dispositions relatives à l'état d'urgence**

Étant aux premières loges de la lutte à la crise de la COVID-19, Montréal comprend la volonté du gouvernement québécois de se doter de plus de souplesse pour prolonger le statut d'urgence sanitaire et de prendre toutes mesures transitoires permettant « un retour à la normale de façon ordonnée ». Or, nous croyons qu'il faut néanmoins établir des balises rigoureuses et limiter la durée d'application de l'état d'urgence.

Par ailleurs, la Ville est aux prises avec une situation semblable concernant le statut d'état d'urgence local, lequel est, depuis le 27 mars dernier, renouvelé aux cinq jours. Afin de poursuivre dans sa réponse diligente aux enjeux de la pandémie de la COVID-19, Montréal souhaite, dans le même esprit, une modification à l'article 43 de la Loi sur la sécurité civile afin de permettre, de façon exceptionnelle, à la ministre de la Sécurité publique de prolonger, sur le territoire de l'agglomération de Montréal, l'état d'urgence local au-delà de cinq jours.

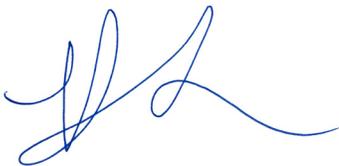
Dans les deux cas, un renouvellement aux 30 jours apparaît raisonnable.

La Ville de Montréal accueille avec beaucoup d'ouverture le dépôt du projet de loi n° 61 et l'accélération de projets d'infrastructures névralgiques sur son territoire, mais elle demeure néanmoins soucieuse à l'égard de certains aspects. Notamment, la Ville appelle le gouvernement à faire preuve de réserve dans la portée des dispositions afférentes à l'article 36, lequel, dans sa mouture actuelle, sous-entend que le gouvernement pourrait apporter toute modification législative ou réglementaire qu'il juge pertinente, et ce, dans les 90 jours suivants la fin de l'état d'urgence sanitaire. La Ville de Montréal invite le gouvernement à revoir le libellé de cet article afin de baliser davantage les pouvoirs extraordinaires – par ailleurs sans précédent – qui lui sont confiés, de sorte à en réduire la portée aux considérations absolument essentielles.

Enfin, nous convenons que la relance économique du Québec nécessite dans les circonstances des actions exceptionnelles, mais nous estimons qu'elle doit se faire sur les bases d'une économie verte et durable. La crise actuelle constitue une opportunité d'entreprendre un virage transformateur en faveur d'une réduction efficace des GES, et plus globalement, en faveur d'une réelle transition vers une économie verte et une société carboneutre. Au cours des prochaines années, la population du Québec demandera aux pouvoirs publics, de tous les niveaux, de continuer d'innover et de trouver des solutions pour agir encore plus concrètement pour la planète. Il nous appartient de saisir les opportunités générées par cette crise et d'implanter, dès à présent, des mesures structurantes pour favoriser l'achat local, l'économie circulaire et développer des processus d'approvisionnement plus durables.

La Ville invite donc le gouvernement du Québec à développer une vision du développement, aussi accéléré soit-il, qui allie à la fois le développement économique et la protection de l'environnement.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez aux présentes considérations, je vous prie d'agréer Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



Valérie Plante

- c. c. M. Christian Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor
- M. Gaëtan Barette, porte-parole de l'opposition officielle pour le Conseil du trésor
- M. Vincent Marissal, porte-parole du deuxième groupe d'opposition pour le Conseil du trésor
- M. Martin Ouellet, porte-parole du troisième groupe d'opposition pour le Conseil du trésor